

Conseil d'administration

du 31/05/2000

II-Questions budgétaires et financières

Budget Général Exercice 2000 : Décision Modificative n° 2

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration, la **Décision Modificative** suivante :

- Inscription, pour un montant de 22 000 frs, de crédits au chapitre 900, article 212 aménagement de jardin.
- Diminution, pour un montant de 22 000 frs, des crédits inscrits au chapitre 900, article 214, mobilier matériel de bureau.

Le montant de la section d'investissement reste donc inchangé.

**Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, adoptent cette
Décision Modificative n° 2 du Budget Général 2000.**

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT

J. BRIEND